



LETTRE MENSUELLE
de la section syndicale CFE-CGC
du Groupe INETUM

<http://cfecgc-inetum.fr>
contact@cfecgc-inetum.fr
tél : 06 83 09 41 92

Contacts en page 6

Sommaire	
page 1	Adieu la crise, bonjour la Bourse !
page 2	sondage QVT-RPS en IDF
page 3	activité partielle baisse du salaire net
page 4	erratum / reprise du présentiel suspension de la réforme de l'assurance chômage
page 5	agenda
page 6	coordonnées

N° 261 – 30 juin 2021



Bolsa de Madrid



Wall Street



Bourse de Paris



Bourse de Londres

Adieu la crise...bonjour la Bourse ?

Annoncée lors de l'Assemblée Générale (AG) des actionnaires du 9 juin 2021, **l'introduction en Bourse du Groupe Inetum pourrait bien être très proche**. Le calendrier a été ralenti par la crise mais le projet est plus que jamais d'actualité.

L'acquisition de l'espagnol IECISA avec 560M€ de chiffre d'affaires (CA) était le prérequis nécessaire pour donner au Groupe Inetum une taille respectable permettant une valorisation élevée: pesant désormais plus de deux Milliards d'Euros de CA annuels, et en visant trois* en 2023, il est très visible notamment en Ibérie et en France.

Après cette opération d'envergure, les salariés espéraient un peu de répit, un temps pour construire sereinement un cadre leur permettant de s'épanouir, d'embrasser des projets passionnants avec une gestion de qualité et de monter en compétence par des plans de formation ambitieux. Sans oublier l'élaboration d'une plate-forme sociale renouvée intégrant un Intéressement pluriannuel, un Compte-Epargne Temps et une politique salariale motivante et juste.

Il se pourrait qu'il n'en soit rien ! Sitôt la crise passée, le capitalisme financier a repris la main. Toujours en mouvement. Désormais, il faut apprêter la future mariée pour l'étape suivante. Sus aux dépenses « inutiles » qui viendraient « abimer » le compte de résultat ! **Les salariés sont sommés d'adhérer. Mais pour quel bénéfice ?**

Comme l'endettement du Groupe est important, il faut trouver un autre moyen de financer la course à la croissance : **quoi de mieux que l'aventure boursière pour lever de l'argent frais ?** Mannai, l'actionnaire Qatari qui détient tout le capital, ne s'est jamais caché de vouloir se désengager peu à peu, en réalisant une belle plus-value.

La fenêtre météo est à saisir : sortie de crise, remontée fulgurante des indicateurs de performance, un plan stratégique UPSCALE 23 qui démarre tout juste et est porteur de promesses pour l'avenir (BOOST 2020, le précédent plan stratégique, avec un certain nombre d'objectifs non atteints, a été rapidement oublié).

Alors : le Bolsa de Madrid, Wall Street à New-York, la City à Londres ou la Bourse de Paris ?

Une chose est sûre : les plans d'attribution gratuite d'actions pour le PDG d'une part, pour une poignée d'hommes du Président d'autre part, sont en place avec des critères de performance parfaitement alignés sur la valorisation qu'atteindra le Groupe au moment de son introduction en Bourse. Y compris une incitation à viser une valorisation la plus élevée possible. Sur la base d'une valeur d'action qui pourrait dépasser 15€ (rappel : Mannai a acquis l'essentiel du capital au prix de 8,5€ par action, soit 560M€ au total), **ils auront de quoi danser sous la pluie des millions d'Euros résultant des centaines de milliers d'actions gratuites ainsi valorisées !**

Les salariés seront-ils invités à la fête ? Quelle part de la richesse produite leur sera réservée ? Après tant d'années d'efforts peu reconnus et mal récompensés, il serait temps que le Groupe Inetum saisisse l'occasion de démontrer qu'il a réellement réussi sa mue. **Et s'il avait du panache, il pourrait même s'engager à rembourser les 10M€ d'aides qu'il a reçus de l'Etat en 2020 pour passer le cap de la crise et se projeter vers l'avenir : ce serait éthique, responsable et élégant !**

*<https://www.magazine-decideurs.com/news/vin-cent-rouaix-le-conquistador? locale=fr>

[Dernière ligne de l'article du 11/06/21]

Divers faits



Risques psychosociaux (RPS) et Qualité de vie au travail (QVT) : point d'avancement du sondage du CSE IDF

Le sondage est désormais clos depuis le 12 mai.

Les **1700 salariés** qui ont répondu (48% de l'effectif) sont parfaitement représentatifs de la population de l'IDF car leurs âge, ancienneté, situation de mission interne/client sont en tous points semblables aux caractéristiques générales de l'effectif global IDF. Ils témoignent par leur nombre de l'intérêt qu'ils ont porté à l'opération.

Droit à la déconnexion : une grande difficulté d'application

Près de **70%** des salariés déclarent qu'ils sont amenés à se reconnecter le soir ou le week-end. Les principales raisons des reconnexions sont liées aux échéances des projets sur lesquels ils travaillent.

Viennent ensuite les raisons liées au suivi de leur activité. Les sollicitations directes de la hiérarchie ou du client représentent **23,6%** des réponses.

65,9% des répondants indiquent être contactés par mail, SMS ou téléphone en dehors de leurs heures de travail.

Un peu **plus de 33%** des répondants considère que leur charge de travail impacte leur vie privée et **40%** considèrent qu'elle impacte aussi leur santé.

Un peu **plus de 50%** des répondants indique ne pas pouvoir facilement se décontracter et oublier ce qui concerne leur travail une fois leur journée de travail terminée.

D'autres informations, parmi lesquelles celles qui sont relatives à la relation salarié / hiérarchie révèlent des dysfonctionnements. Nous les évoquerons le mois prochain.

A suivre

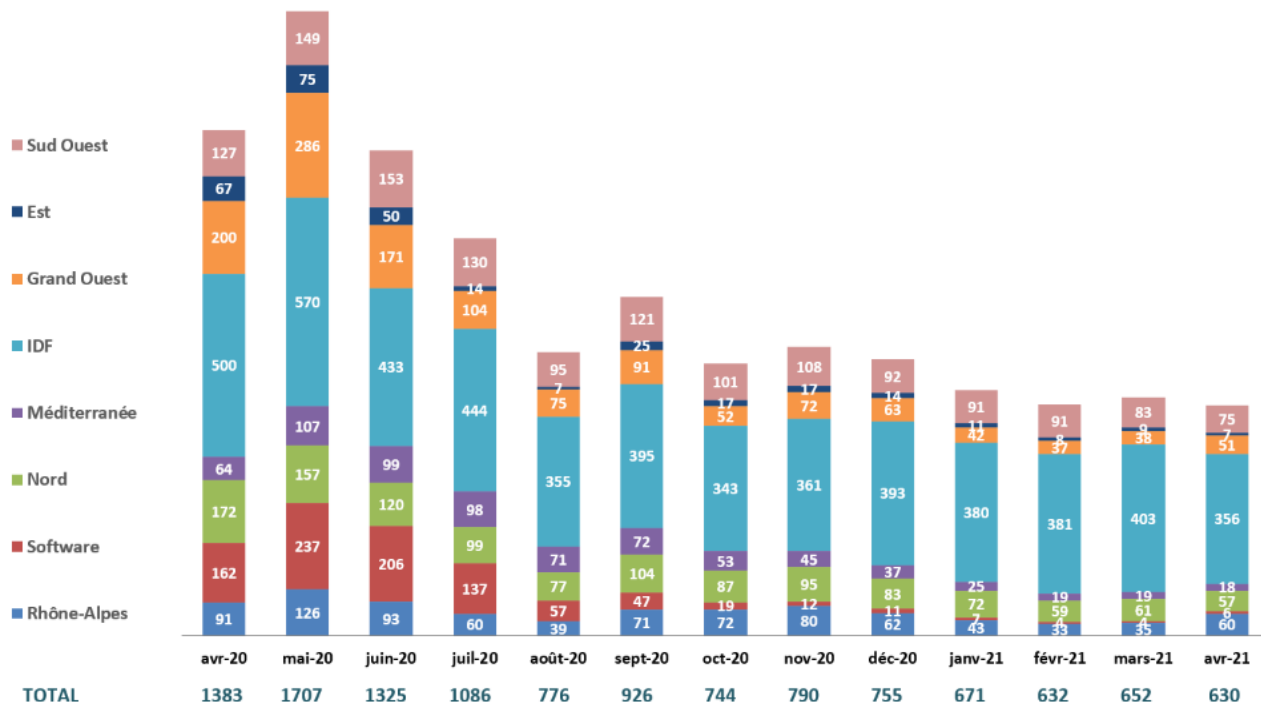
Pour recevoir le résultat complet de l'enquête écrivez-nous à contact@cfecgc-inetum.fr



Activité partielle : bilan à fin avril 2021...alerte !

Le nombre de salariés placés en activité partielle à fin avril 2021 est de **630** comme indiqué dans le graphe ci-dessous. Pour mémoire, le **montant total des aides de l'Etat pour 2020 a été de l'ordre de 30 Millions d'€** dont **10M€ d'indemnisation de l'Etat au titre de l'activité partielle** et **20M€ de report de paiement des charges sociales.**

Nombre de salariés en activité partielle par CSE



ALERTE : à fin avril, une très légère baisse globale est observée (-22 soit +3,3%). Le **Grand Ouest et Auvergne-Rhône-Alpes** sont repartis à la hausse (+ 38 soit +52%). En revanche **l'Île de France** est en décroissance (- 47 soit -12%).

Au jour où nous écrivons ces lignes (30/06), le dispositif n'a plus cours, sauf dans le Sud-Ouest où il a été prolongé pour 3 mois (clients industriels particulièrement impactés : ex Airbus).

Nous serons particulièrement vigilants sur la bonne réintégration de ces 630 salariés, fragilisés par une mise en retrait obligatoire de leurs activités professionnelles. A la moindre inquiétude, contactez les représentants CFE-CGC.

Divers faits ...suite

RETRAITE COM
agirc
aico

Conséquence de la TUP (fusion) de SIS et de BDOC dans Inetum SW : baisse du salaire net des salariés historiques à partir d'avril 2021

Comme nous vous l'avons expliqué dans notre lettre n° 257 du 26/02/21, les salariés d'Inetum Software (environ 1000) subissent depuis avril 2021, une **baisse de leur salaire net en raison d'une augmentation de leur taux de cotisation retraite complémentaire TA** suite à l'opération de TUP (fusion) de SIS et de BDOC dans Inetum Software .

C'est fou, mais c'est ce que la Direction au plus niveau, a sciemment laissé faire sans mettre en place un dispositif compensatoire !

La Direction ne manque pas une occasion de mettre les salariés à contribution, pour « financer » ses réorganisations capitalistiques qui font suite à ses acquisitions externes.

C'est une véritable TRAHISON.

Et qu'on ne nous objecte pas que le montant est faible et que donc cela n'a pas d'importance !

D'ailleurs la Direction n'a même pas le courage d'annoncer la couleur aux salariés puisque dans sa **note particulièrement absconse sur ce sujet**, qui est jointe aux bulletins de paie d'avril, elle annonce laconiquement :

« à compter du 1^{er} avril (NDLR :ça n'est pas une blague) les taux de cotisations seront les suivants :

- Sur la Tranche A (de 0 à 3428€) : 8% (salariale : 3,2% - patronale : 4,8%)
- Sur la Tranche B ... »

Elle n'avoue pas qu'il s'agit d'une augmentation du taux. Et bien malin celui qui comprendra où se trouve, dans son bulletin de paie, ce fameux taux de 3,2% et quel était celui en vigueur jusqu'en mars 2021 !

Nous n'allons pas faire ici le travail d'explication à la place de la Direction des Ressources Humaines dont c'est une des attributions.

En revanche nous vous encourageons à dénoncer cette situation, à exiger une compensation visant à maintenir votre salaire net mensuel et à demander des explications sur les lignes correspondantes de votre bulletin de paie, en écrivant au DRH : bruno.da-sola@inetum.world en mettant en copie le Président d'Inetum Software : martin.hubert@inetum.world et le DSC CFE-CGC de l'UES : alina.tortochaut@inetum.world .

Ne nous laissons pas faire : résistons !

ERRATUM : 1.000.000 € non pas 800.000 € !

Une information erronée s'est glissée bien malgré nous, dans notre n° 260 daté du 31/05/21 page 6/7, en dépit des vérifications que nous avons menées dans les **documents officiels accessibles**.

La part variable du PDG à objectifs atteints est de 1.000.000€, non pas de 800.000€ comme nous l'avions indiqué.

Sur décision du Conseil d'Administration (CA) début 2021, via la proposition de son comité des rémunérations, la somme de 500K€ a été attribuée au PDG, ce qui correspond à l'atteinte de 50% de ses objectifs (lesquels ? On ne sait pas !).

L'augmentation faciale de +25% (800K€ → 1M€) avait été décidée par les mêmes, lors du CA du 24/02/20 à la veille du confinement ! (NB : nous n'avons pas accès aux comptes-rendus du CA, pour raison de confidentialité ; quelle transparence de gestion !)

Chacun appréciera le caractère opportuniste d'une telle décision, au moment précis où le pays tout entier basculait dans la crise économique la plus lourde de ces dernières années.

Il faut souligner que le Président du Comité des rémunérations siège au CA et à ce poste **depuis près de 25 ans** (rare longévité !) et qu'il a donc eu le temps de peaufiner son vade-mecum à l'occasion des crises qu'il a traversées tout au long de ce **quart de siècle**.

Bien entendu, de surcroît, tous les administrateurs sont à l'unisson de cette décision pourtant prise à contre-temps : bel esprit d'indépendance !

Les parts variables des commerciaux et autres salariés opérationnels ont-elles été augmentées de + 25 % ? La réponse est NON !

Toujours le « deux poids-deux mesures » et le « moi d'abord ». Le PDG est très prudent. « Ce qui est pris n'est plus à prendre. ». Encore que ...



Enfin !

Petit à petit, nous retrouvons toutes ces libertés qu'on nous avait confisquées depuis 18 mois, de manière très autoritaire.

C'est une excellente nouvelle !

Quant au pass sanitaire avec ses QR-Codes, il peine à se mettre en place et certains pays l'ont déjà abandonné : souhaitons qu'il reste à l'état de pilote et soit très vite oublié !

La Direction n'a pas franchement réussi son opération de **retour au mode présentiel-partiel** : trop de décisions abruptes irrespectueuses des contraintes familiales, pas de concertation préalable avec les Organisations Syndicales. **Pourtant l'occasion de bien faire était à portée de main.**

Le DRH a promis un sondage pour recueillir l'avis des salariés sur l'organisation du travail post crise, mais il tarde à venir et la césure estivale obligatoire se **rapproche à grands pas** : il est déjà trop tard !

Mieux qu'un sondage, l'application immédiate à large échelle de l'accord de télétravail d'octobre 2020 est la solution !

Divers faits ...suite

Assurance chômage : victoire devant le Conseil d'État

Le Conseil d'État suspend l'application de la réforme gouvernementale.

Les arguments invoqués par la **CFE-CGC** et les autres organisations syndicales devant le Conseil d'Etat vis-à-vis de la réforme de l'assurance chômage ont eu gain de cause.

En effet, ce mardi 22 juin 2021, la juge des référés du Conseil d'Etat a suspendu les règles de calcul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) qui devaient entrer en vigueur le 1er juillet prochain.

Les incertitudes économiques et l'application ultérieure du bonus-malus sont autant d'éléments qui ont motivé la juge des référés à écarter l'application immédiate des nouvelles règles de calcul du salaire journalier de référence (SJR), élément central pour le calcul de l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

La CFE-CGC prend acte de cette décision qui s'inscrit dans la lignée du premier délibéré du Conseil d'Etat à l'égard de cette réforme, et ne peut que se féliciter de cette décision qui conforte nos analyses.

Le gouvernement, qui a voulu éviter les écueils dans l'établissement de ces nouvelles règles en passant en force, au mépris de tous les avertissements, se retrouve dépourvu de la possibilité d'appliquer sa réforme par voie de décret. C'est un nouveau camouflet.

L'absence de concertation dans l'édiction de cette réforme ne pouvait que mener à un échec de son application.

Le problème des contrats courts et du coût pour l'assurance chômage reste entier. La **CFE-CGC** rappelle qu'elle préconise une cotisation de 20 % pour tout contrat de moins d'une semaine. Car, à défaut de pouvoir réguler le volume, cela règlera le problème d'équilibre du régime pour ces types de contrats.

La CFE-CGC appelle le gouvernement à une vraie concertation afin de construire en coopération des solutions durables pour des problèmes complexes. Pour la **CFE-CGC**, c'est la seule façon de trouver l'apaisement dans ce dossier à fort impact social.

La **CFE-CGC** maintient donc sa position de voir annuler la réforme dans son intégralité et de revenir aux règles prévues par la convention de 2017. Ceci permettrait de construire des règles qui ne seront pas soumises à l'arbitraire d'une politique gouvernementale éphémère.

L'assurance chômage se gère sur des temps longs.

Cela s'est passé en juin :

1er juin : Date limite pour décider du placement du montant de votre Participation au titre de 2020.

Nous espérons que vous avez récupéré vos 3 billets de 10€ issus de la Participation au titre de 2020, généreusement octroyée par l'entreprise dans le cadre du partage des résultats !

Les bloquer 5 ans sur un des fonds proposés dans le PEE (Plan Epargne Entreprise) pour éviter la fiscalisation de la somme, n'était pas la solution la plus raisonnable. **Où serez-vous dans 5 ans ?** Si vous deviez quitter Inetum, sachez que l'entreprise ne prendra plus en charge les frais de tenue de compte chez Natixis qui vous les facturera annuellement à hauteur d'environ 30€. Ainsi votre Participation ira directement dans la poche du banquier ! En une année vous n'aurez plus rien. Quel merveilleux mécanisme.

Pour vous aider à établir votre stratégie de placement, prenez conseil auprès du responsable de l'Epargne Salariale dans Inetum : nicolas.juvin-piron@inetum.world.il

9 juin : Assemblée générale des actionnaires d'Inetum

Pour le 2^{ème} exercice consécutif, l'actionnaire unique qui détient 100% du capital d'Inetum, **le Qatari Mannai ne recevra pas de dividendes** (Résultat net négatif Inetum 2020 = -24M€).

Mais le PDG s'est vu attribuer un montant de rémunération variable de 500.000€ au titre de son contrat de prestations avec Inetum.

La formule qui permet de calculer ce montant n'a pas été dévoilée. Impossible de savoir si les objectifs assignés au PDG ont été atteints. On peut raisonnablement en douter au vu de l'année 2020 très atypique. Alors pourquoi 500K€ ? Il faudrait le demander au **Président du comité des rémunérations qui siège au CA (Conseil d'Administration) depuis au moins l'année 2000**. Sur la base de benchmarks connus de lui seul, il veille à faire croire la rémunération du PDG à la même vitesse que la croissance du chiffre d'affaires du Groupe.

9 juin : évolution des conditions d'accueil dans les restaurants, les lieux culturels et de loisir

Les jauges et protocoles spécifiques (ex : 50% pour les restaurants et tables de 6 max) restent en vigueur. Un Pass Sanitaire est demandé (mais pour combien de temps encore ?) lors des événements de plus de 1000 participants.

9 juin : le télétravail a été assoupli.

Sans aucune concertation avec les Organisations syndicales, la Direction a imposé 2J en télétravail et 2J sur site. Un 3^{ème} jour de télétravail pouvant être accordé selon le bon vouloir du management.

30 juin : suppression du couvre-feu et des jauges. Enfin !

Prévisions pour juillet :

1er juillet : Réunion du CSE Central.

A l'ordre du jour :

- le bilan du pilote « hubtoobeflex », le logiciel Inetum chargé d'optimiser, et de mesurer l'occupation des locaux. Il semblerait que les salariés et la Direction soient satisfaits du dispositif à quelques évolutions près. Alors, passage en mode réel à grande échelle ? ou abandon parce qu'inutile et chronophage ?

- la présentation du rapport de l'expert-comptable du CSE Central sur les comptes 2020 y compris le bilan du plan BOOST 2020, en présence du Directeur financier du Groupe.

16 juillet : Réunion de la commission de suivi Prévoyance-Santé

A l'ordre du jour :

- la présentation des comptes de résultat du régime de santé complémentaire pour 2020 (mutuelle). Du fait du renoncement forcé aux soins, pendant la période du confinement, on peut supposer que le régime sera bénéficiaire en dépit de la taxe COVID imposée par les pouvoirs publics (2,6% des cotisation en 2020, 1,3% des cotisations en 2021). Néanmoins il faut s'attendre à un effet de rattrapage dans les mois à venir particulièrement en dentaire.

- l'évolution des garanties : nous insisterons pour que l'option « **confort hospitalisation** » soit intégrée dans le régime obligatoire. Ce qui éviterait à chacun la très mauvaise surprise du reste à charge important en cas de dépassements d'honoraires (praticiens non OPTAM).

18 juillet : Arrivée du Tour de France à Paris sur les Champs-Élysées !

d é c o n n e x i o n !
d é c o n n e x i o n !
Toute l'équipe CFE-CGC
souhaite de bonnes vacances
à tous ceux qui font une
pause estivale en juillet !





IMPORTANT : les adresses mail indiquées ci-après sont gérées par la seule **CFE-CGC** sur des **serveurs qui lui sont propres et en toute indépendance du Groupe INETUM**

Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

Alina TORTOCHAUT	Délégué Syndical Central UES	☎ 06 83 09 41 92	alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr
Olivier MAULMY	Délégué Syndical Central adjoint UES	☎ 07 87 16 17 19	olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr
INETUM (ex Gfi Informatique)			
IDF	Olivier MAULMY	☎ 07 87 16 17 19	olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr
	Katia LESPINE	☎ 06 49 57 18 48	katia.lespine@cfecgc-inetum.fr
	Ludovic BOULLIN	☎ 06 76 28 46 99	ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr
	Bruno DAVID	☎ 06 60 99 28 16	bruno.david@cfecgc-inetum.fr
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr
OUEST	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55	pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr
NORD	Brigitte DURIEZ	☎ 07 60 14 82 33	brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59	francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr
	Bruno MAZALE	☎ 06 16 12 71 27	bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr
MÉDITERRANÉE	Guy DECHELETTE	☎ 06 75 71 42 62	guy.dechelette@cfecgc-inetum.fr
SUD OUEST	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92	alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr
INETUM Software France (ex Gfi Progiciels)			
Lyon Tangram	Alain JANKOWSKI	☎ 06 06 43 94 60	alain.jankowski@cfecgc-inetum.fr
Saint Ouen	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92	alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr
Metz	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr
Montpellier	André NEBLE	☎ 06 83 09 41 92	andre.neble@cfecgc-inetum.fr
La Défense	Anne GOEPFERT	☎ 06 83 09 41 92	anne.goepfert@cfecgc-inetum.fr
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr
Hors UES			
METAWARE	Gilles ROLLAND DE RENGÉRVÉ	☎ 06 09 10 04 62	
	Najib EL CADİ	☎ 06 62 16 95 08	

<http://www.cfecgc-inetum.fr>



Alina Tortochaut

contact@cfecgc-inetum.fr



Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !

Adhérez en ligne :

<http://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>

